

## Bulletin Mise à jour OEE (2017)

---

Les mises à jour apportées aux outils d'expédition en février 2017 comprennent les éléments suivants :

### Ajout du service Ciblage par code postal aux outils d'expédition

Nous avons ajouté notre nouveau service Ciblage par code postal aux outils d'expédition. Il sera présenté aux clients dont le service est activé pour leur numéro de client, sous la catégorie Courrier personnalisé.

### Modifications apportées dans la liste déroulante des raisons de l'exportation à la page liée aux douanes

Nous avons combiné la mention *Retour* comme raison de l'exportation à l'option *Réparation/Garantie* déjà existante pour créer une nouvelle catégorie de choix, *Retour/Réparation/Garantie*. De plus, nous avons mis à jour le texte des étiquettes pour colis de départ aux fins d'uniformité et de conformité avec les douanes des destinations internationales.

### Retrait de l'option relative aux envois Priorité pour le Service-fret aérien omnibus

Les envois du service Priorité ne sont plus permis pour les emplacements avec service aérien omnibus ([Liste des bureaux du service aérien omnibus](#)). Un message d'erreur (7324 – Le service sélectionné n'est pas disponible pour l'origine ou la destination) s'affichera si une demande d'envoi Priorité est soumise à destination ou en provenance d'une destination où le service n'est pas offert.

### Option Signature maintenant requise pour les commandes d'expédition du régime intérieur dont la valeur déclarée est de 200 \$ ou plus

L'option Signature requise sera ajoutée à tous les envois dont la valeur assurée déclarée est de 200 \$ ou plus pour tous les types de service offrant cette option.

### Montant de la réduction calculé à partir du tarif au comptoir plutôt que du tarif offert aux clients du programme Solutions pour petites entreprises

Bien que les taux d'actualisation demeurent constants, le montant de la réduction sera indiqué et calculé à partir des tarifs au comptoir plutôt que des tarifs offerts aux clients du programme Solutions pour petites entreprises. Cela n'a pas d'incidence sur le tarif réel.

### Modifications apportées à certains noms de champ de référence aux fins d'uniformité

Nous avons modifié certains noms de champ de référence dans les outils d'expédition pour qu'ils correspondent à ceux figurant sur les étiquettes et les factures. Des changements ont notamment été apportés aux noms de champs suivants : Référence no 1, Référence no 2, No de référence du client et Centre de coûts.

De plus, dans l'outil Saisie d'une commande express (SCE) seulement, « Numéro de référence » se nomme désormais « No de référence du client ». Le champ a été raccourci de 30 à 12 caractères.